

Végétalisation des cimetières pour plus de nature en ville

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : la ville de Besançon / direction Biodiversité et Espaces Verts
- **Services de la collectivité associés** : direction Relations aux usagers (cimetières)
- **Budget** : pas de budget spécifique, l'opération est menée chaque année sur budget de fonctionnement de la Direction
- **Partenaires techniques** : semenciers (Nungesser en Alsace)
- **Date de début du projet** : 01/01/2014



OBJECTIFS

Depuis 2014, la ville de Besançon n'a plus recours aux pesticides sur l'ensemble des espaces dont elle a la charge. Cependant, les cimetières présentent de nombreuses difficultés dans la mise en place de pratiques sans intrants chimiques et plus respectueuses de la biodiversité. Leur conception très minérale et la symbolique du lieu conduit à ce que le moindre brin d'herbe poussant est perçu, par les familles, comme un abandon et un manque de respect envers les défunts. Enfin, comme tout espace formatent minéral, les cimetières absorbent les rayons du soleil, retiennent la chaleur et perturbe le petit cycle de l'eau. C'est pourquoi la ville de Besançon mène une politique de végétalisation des cimetières et de gestion écologique de ces espaces.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Après avoir étudié les différents paramètres à prendre en compte pour végétaliser les cimetières (surface végétalisable, obstacle à la gestion...), la direction biodiversité et espaces verts a décidé d'adopter des stratégies différentes en fonction des espaces :

- dans le cimetière de Saint Ferjeux des semis à dominance de graminées ont été choisis pour leur capacité à végétaliser des espaces à fortes contraintes, leur résistance aux changements météorologique (fortes chaleurs, sécheresses, pluies...) et leurs caractères peu envahissant ;
- les espaces situés en dehors des circulations, dans les angles des carrés du cimetière où personne ne circule, sont plantés avec des sedums (*Sedum album*, *Sedum acre*...), végétaux moins résistants au piétinement ;
- les inter-tombes sont désherber manuellement (les variations de largeur de ces espaces ne permettant pas de travailler mécaniquement) ;
- les allées sont dorénavant toutes enherbées sauf les reste les grandes allées centrales qui sont circulées (des travaux de désimperméabilisation et d'évacuation des graviers ont dû être réalisés avant la réalisation des semis).

Parallèlement l'installation de plateforme de compostage a été déployée sur 4 des 5 cimetières de la ville. Les déchets verts types : fleurs fanées, arbustes secs, terre, tourbe, potée... y sont déposée et rejoignent le compost de la ville. L'objectif étant de réduire la part de déchets verts déposés dans les poubelles dédiés à l'incinération.

En plus de ces mesures, une gestion écologique est mise en place dans tous les cimetières bisontins : utilisation de matériels électriques moins polluants et moins bruyants, fauche tardive, fenaison

De grands panneaux pédagogiques sont installés dans les cimetières pour expliquer et accompagner les changements de pratiques.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

La végétalisation et la gestion écologique des cimetières participe à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain et de ruissèlement et à développer la trame verte au sein de la ville. Ces espaces offrent de nouveaux nombreux habitats pour la faune et à la flore.

En 2018, deux cimetières bisontins ont été labellisés ÉcoJardin (label de gestion écologique) : le cimetière de Saint-Ferjeux et de Champ Bruley. Les panneaux expliquant les techniques de gestion adoptées ainsi que les objectifs visés permettent de sensibiliser les familles sur les changements paysagers. Ils améliorent également la perception et acceptation de la flore spontanée.

Coordonnées

Besançon

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Guy LONGEARD, chef de service à la direction biodiversité et espaces verts

guy.longeard@besancon.fr

03 81 41 53 14